

impérieux besoin d'habitations. En revanche, j'estime que les réalisations que j'ai mentionnées obligent la Chambre à rejeter l'amendement et à continuer d'appuyer le gouvernement actuel, pour qu'il puisse poursuivre son œuvre et régler les problèmes qui subsistent dans le domaine de l'habitation. En me fondant sur les réalisations concrètes du gouvernement actuel, depuis le début de son mandat, je suis sûr qu'il pourra trouver des solutions satisfaisantes.

M. Chatterton: Le député me permettrait-il de poser une question? Il a mentionné le nombre de maisons dont on a entrepris la construction au début des années 60. Pourrait-il citer le nombre pour 1955, 1956 et 1957, sous la politique d'argent serré de l'ancien gouvernement?

M. Gray: Je crois avoir les données statistiques sous la main.

Une voix: L'avenir nous intéresserait beaucoup plus que le passé.

M. Gray: Oui, c'est le défaut des membres de l'opposition officielle; ils vivent dans le passé plutôt que dans l'avenir. Je répondrai à la question du député. Je veux seulement m'assurer que j'ai la bonne ligne des statistiques sur l'habitation au Canada: 1956, 95,615; 1957, 87,995; 1958, 107,839; 1959, 108,059; 1960, 90,113—Juste ciel! qu'est-il arrivé en 1960? Désirez-vous que je poursuive?

M. Hales: Le député me permettrait-il de poser une autre question? Peut-il nous dire combien de ces prêts hypothécaires directs sont consentis à des citoyens américains qui vivent et travaillent à Windsor?

M. Gray: Non, je ne le puis parce que, sauf erreur, les données statistiques ne sont pas compilées de cette façon. Si ces personnes sont venues s'établir à Windsor, elles se sont associées à notre vie communautaire, elles paient des taxes municipales ainsi que des impôts provinciaux et fédéraux et je crois que la question est hors de propos.

M. Keays: Monsieur l'Orateur puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

MOTION D'AJOURNEMENT DU DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'ÉNERGIE—FLEUVE COLUMBIA—HAUSSE ENREGISTRÉE DANS LE COÛT ANTICIPÉ

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 12 mai, j'ai posé au ministre la question suivante:

D'après les journaux, l'aménagement du Columbia, aux termes du traité, entraînera, avant la fin, des prêts supplémentaires de 200 millions. Le ministre dirait-il à la Chambre si quelque rapport du fonctionnaire d'État au sein du comité fédéral de liaison en Colombie-Britannique ou du fonctionnaire de l'État membre de la Commission mixte des travaux indique que le coût de l'entreprise dépassera largement les sommes versées à la Colombie-Britannique par les États-Unis en vertu du Traité du Columbia?

Ma question se fonde sur des rapports de journaux et sur d'autres renseignements obtenus de diverses sources de la Colombie-Britannique, au sujet de deux choses: Premièrement, les erreurs des ingénieurs et deuxièmement, le coût prévu dans le cas d'autres projets relatifs au Traité du Columbia. Pour les erreurs des ingénieurs, j'aimerais citer un article du *Daily News* de Nelson, du 24 février 1966:

De Vancouver, on rapportait mercredi que le programme de construction au barrage se trouvait gravement retardé par des inexactitudes dans les données de technogénie fournies aux constructeurs du barrage. Des forages en profondeur, qui semblaient montrer jusque-là une solide roche de base se sont révélés faux quand on s'est rendu compte que les structures fondamentales étaient affaiblies par des failles argileuses et des fissures.

C'est avec surprise, monsieur l'Orateur, que j'ai lu ce rapport, étant donné que les ingénieurs de la direction fédérale des ressources hydrauliques avaient comparu devant le comité permanent des Affaires extérieures lors de l'étude du Traité du Columbia et du Protocole en avril 1964; ils avaient affirmé avoir pleine confiance dans les études en matière de génie entreprises par la Direction des ressources hydrauliques, ses homologues en Colombie-Britannique et les diverses compagnies servant de conseillers en matière de génie.

● (10.00 p.m.)

J'aimerais citer un bref passage de la *Review* de Revelstoke. M. Strachan a déclaré ceci lors d'une réunion publique:

Lorsque le traité du Columbia a été signé, le gouvernement a prétendu que les 273 millions reçus pour les avantages d'aval seraient placés et atteindraient 501 millions en 1973, grâce à l'intérêt accumulé, a déclaré M. Strachan. La somme était censée payer trois barrages et la moitié du coût de générateurs à Mica-Creek.

A cause de cela, nous avons commencé à aménager le barrage du lac Arrow supérieur qui inondera de bonnes terres arables et fera vraisemblablement disparaître de bons endroits pour la pêche sportive, a-t-il dit. «Nous constatons maintenant que la somme n'est pas suffisante et que les gens devront trouver le reste.»